



SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT

Objectifs

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, conformément l'article L4644-1 du Code du Travail, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS

Programme - Contenu - Modalités d'évaluations

- Les différents enjeux : humains, financiers et économiques.
- Le cadre réglementaire
- Une méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux (outils de diagnostic et d'évaluation).
- Les différents niveaux de prévention : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels.
- Les différents acteurs, le rôle du salarié désigné compétent.
- Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations en Santé et Sécurité au Travail
- La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action.

L'évaluation se fera sur la base d'une évaluation en continu **et** d'une restitution individuelle orale, issue des travaux intersession ; A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Méthodes pédagogiques

L'acquisition des compétences méthodologiques décrites dans le référentiel nécessite des mises en situations professionnelles (réelles ou reconstituées) avec retour d'expériences collectif.

Exposés didactiques / Mises en situation / Échanges

Public – Prérequis

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour assurer la mission de salarié désigné compétent.

L'effectif du stage est de
1 stagiaire minimum et
12 stagiaires maximum.

Durée – Dates

3 jours (21 heures) en présentiel non consécutifs **avec a minima une journée de travail (environ 7h) en inter sessions.**

Nous consulter pour les dates de formation